

Termes et conditions du jeu-concours machine à café Vertuo Pop Nespresso

1. GÉNÉRAL

1.1 Ces termes et conditions s'appliquent au jeu-concours "GAGNE UNE MACHINE À CAFÉ NESPRESSO"

1.2 Ce jeu-concours est organisé par l'asbl YouthStart Belgium, Luchthavenlaan 10 - 1800 Vilvoorde, Belgique.

1.3 Le prix du jeu-concours est offert par Nespresso.

1.4 Le jeu-concours se déroule du lundi 10 avril 2023 (00h01) au dimanche 23 avril à 23h59 (heure belge).

1.5 En participant au jeu-concours, le participant accepte les présentes termes et conditions, ainsi que la politique de confidentialité et les termes et conditions de YouthStart Belgium

2. PARTICIPATION

2.1 La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne de 18 ans et plus.

2.2 Il n'est possible de participer qu'une seule fois par personne.

3. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

3.1 Les participants ne peuvent réclamer aucun droit et/ou recevoir aucune compensation pour leur participation à ce jeu-concours, à l'exception de ce qui est explicitement décrit dans les présentes conditions générales.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.1 Pour participer à ce jeu-concours, les participants doivent avoir rempli la condition suivante : répondre correctement aux 3 questions à choix multiples ainsi qu'à la question subsidiaire.

4.2 Seules les adresses e-mail enregistrées pendant la durée du jeu-concours, via le formulaire d'inscription dédié au jeu-concours, sont éligibles.

5. PRIX ET GAGNANTS

5.1 Le gagnant sera désigné après avoir répondu correctement aux 3 questions à choix multiples et sera la personne qui aura donné le chiffre le plus proche de la réponse à la question subsidiaire. En cas de réponses identiques à la question subsidiaire, un tirage au sort sera effectué par un logiciel qui sélectionne de façon aléatoire un gagnant.

5.2 Le gagnant sera avisé par e-mail le 26 avril 2023.

5.3 Le prix n'est pas transférable, il ne peut pas être vendu ou échangé. Le prix offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelque forme que ce soit.

6. DONNÉES PERSONNELLES

6.1 En communiquant ses informations, le participant accepte que YouthStart Belgium les enregistre conformément au RGPD et les utilise pour attribuer le prix.

7. RESPONSABILITÉ

7.1 En acceptant le prix du jeu-concours, le gagnant reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des stipulations de ce règlement et l'avoir par conséquent accepté en toute connaissance de cause.

8. AUTRES DISPOSITIONS

8.1 YouthStart Belgium se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, de modifier tout ou une partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu-concours ou d'écourter ou d'annuler le jeu-concours sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.